

Notice explicative de la démarche

Vous allez constituer le **dossier administratif** pour l'année scolaire 2023/2024.

La constitution de ce dossier, valable pour toute l'année scolaire et pour tous les services, permet :

- L'accès aux inscriptions des services périscolaires (Restauration scolaire, Accueil Matin/Soir) et à Croc'loisirs - Mercredi.
- Il vous permettra également d'accéder aux réservations à l'accueil de loisirs Croc'Vacances ultérieurement.
- L'ouverture de l'agenda pour réserver les prestations de votre enfant aux services de l'Accueil Matin/Soir, à la Restauration scolaire et à Croc'loisirs – Mercredi (voir modalités)
- Le calcul personnalisé des tarifs au vu de vos justificatifs de revenus (notification CAF du QF du mois en cours).

A NOTER : **uniquement pour les personnes non allocataires de la CAF** et souhaitant transmettre leur avis d'imposition ou de non-imposition, seuls les revenus de l'année 2022 seront pris en compte pour le calcul des tarifs.

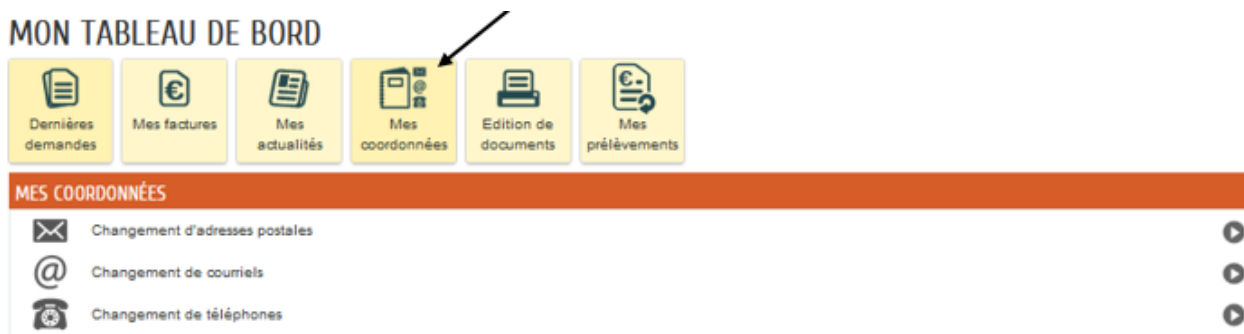
Vous avez jusqu'au 15 septembre 2023 dernier délai pour nous faire parvenir vos justificatifs de revenus ; à défaut, le tarif maximum sera appliqué. Aucune rétroactivité ne sera appliquée pour un document transmis au-delà de cette date.

Les étapes pour déposer votre dossier d'inscription.

1 – Vérifier le formulaire pré-rempli

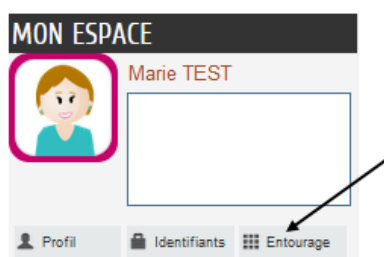
Le formulaire est pré-rempli avec les informations en notre possession vous concernant uniquement. Nous vous remercions de bien vouloir vérifier les données (adresse postale, coordonnées téléphoniques, adresse mail) et les modifier si besoin.

A NOTER : En cas de changement, vous pouvez mettre à jour l'information directement sur votre Tableau de bord en cliquant sur "Mes coordonnées".



Si les changements concernent le Responsable n°2, les coordonnées doivent être modifiés en cliquant sur le co-représentant puis en modifiant les éléments au niveau de « Mes informations ».

Si vous souhaitez rajouter des personnes autorisées à venir chercher votre enfant, vous pouvez mettre à jour l'Entourage en ajoutant un nouveau contact. Les personnes à contacter d'urgence doivent être domiciliées dans le secteur.



2 - Joindre les pièces justificatives :

Seules les pièces qui ne sont pas déjà en notre possession vous seront demandées. Les pièces justificatives à joindre :

- Livret de famille (pages parents et enfants) ou extrait d'acte de naissance avec filiation, si document non transmis antérieurement.
-
- Notification du QF de la CAF du mois en cours.
- Uniquement pour les personnes non allocataires de la CAF : l'avis d'imposition/non-imposition du foyer n-1.

Seuls les revenus de l'année 2022 seront pris en compte pour le calcul des tarifs.

Il vous appartient de nous faire parvenir le document dès réception (via enfance-jeunesse@epagnymetztesy.fr) et jusqu'au 15/09/2023 dernier délai. A défaut, le tarif maximum sera appliqué. Aucune rétroactivité ne sera appliquée pour un document transmis après cette date.

- Justificatif de domicile de moins de trois mois (facture énergie : eau, gaz, électricité, facture internet ou ligne fixe, attestation titulaire de contrat d'énergie avec QR CODE, bail de location, quittance de loyer non manuscrite du mois en cours).
- Jugement de séparation/divorce le cas échéant + le calendrier de garde alternée complété obligatoirement par chacun des parents exerçant la garde de l'enfant sur le temps scolaire et extrascolaire (vacances).
- Carnet de vaccination de l'enfant (ou certificat médical de contre-indication).
- Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) en cas d'allergie alimentaire, problème de santé de l'enfant.
- L'attestation d'assurance scolaire 2023/2024 devra être fournie avant la rentrée scolaire (via enfance-jeunesse@epagnymetztesy.fr).

3 – Valider le formulaire

Une fois le formulaire validé par vos soins, vous accédez au récapitulatif de votre demande. Merci de vérifier les informations qui y sont portées. En cas d'erreur, vous pouvez corriger le formulaire en cliquant sur "Retour à l'étape 1".

Après validation du récapitulatif, vous recevrez un mail de confirmation de dépôt de la demande. Celle-ci sera instruite par le Service Enfance Jeunesse qui contrôlera les pièces justificatives et calculera les tarifs si vous avez fourni vos justificatifs de revenus.

ATTENTION : Vous ne pourrez plus modifier la demande une fois qu'elle sera validée. Tant qu'elle est en cours d'instruction, vous pouvez toutefois ajouter des pièces depuis votre espace personnel (Mon tableau de bord – dernières demandes – pièces jointes).

4 – Traitement de la demande

Vous serez informé par mail du traitement de votre dossier d'inscription par le service Enfance Jeunesse :

- Traitement positif : le dossier est validé
- Traitement négatif : dossier non conforme
- En cours d'instruction : attente de pièce complémentaire. Nous détaillons dans le suivi de la demande, au niveau des échanges les éléments manquants. Vous pouvez joindre le document manquant en cliquant sur Pièces jointes

SUIVI DE LA DEMANDE N° 27115

23 mai 2023 11:15 DEMANDE N° 27115 ENFANCE Dossier administratif 2023-2024 Lota En cours d'instruction

Le demandeur 23 mai 2023 11:19 - Echange - La marie a écrit... Manque pièces just - LF revenus Lu

La demande

Historique

Echanges

Pièces jointes

ATTENTION : à l'issue de la validation de votre dossier et à partir du 08/07 à 9h00, vous devrez procéder :

- à la création des inscriptions aux services de l'Accueil Matin/Soir, à la Restauration scolaire et à Croc'loisirs-Mercredi.

- à la réservation des prestations pour chacun des services ouverts selon le calendrier transmis

A l'issue de la démarche, vous avez la possibilité d'adhérer au prélèvement automatique

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire par mail à l'adresse enfance-jeunesse@epagnymetztesy.fr ou au 04.50.22.98.19.